



Republic  
of Rwanda

CLIMATE  
PROMISE



**CBIT-GSP**  
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence  
dans l'Accord de Paris  
Cluster Francophone



CITEPA



# L'ATELIER TECHNIQUE DU RESEAU FRANCOPHONE SUR LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE

*Suivi des CDN pour l'atténuation, l'adaptation & les moyens de mise en œuvre,  
ainsi que le rapportage sur l'adaptation*

Réseau Francophone

25-28 juin 2024, Kigali, Rwanda

Moussa DIOP  
Coordinateur Réseau Francophone  
UNDP/CBIT-GSP



Republic  
of Rwanda

CLIMATE  
PROMISE



**CBIT-GSP**  
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence  
dans l'Accord de Paris  
Cluster Francophone



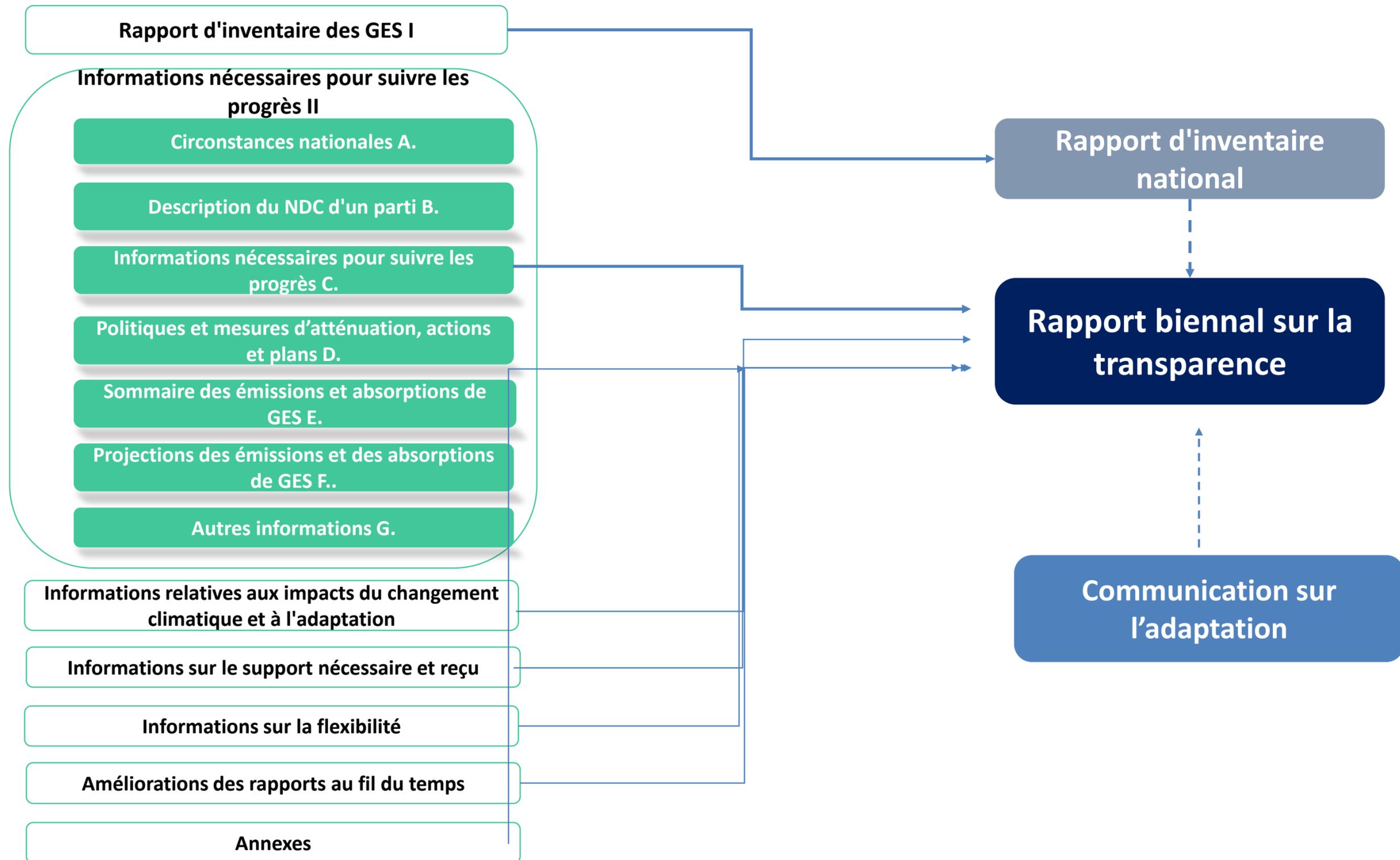
CITEPA



# Introduction sur le suivi des CDN, l'amélioration des indicateurs, le remplissage des tableaux du CTF

Moussa DIOP  
Coordinateur Réseau Francophone  
UNDP/CBIT-GSP

# Aperçu du BTR



# Chapitre 3 MPG : Informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national en vertu de l'article 4 de l'accord de Paris Accord

## A. Situations nationales et institutions dispositions

- L'objectif est de dresser un aperçu complet de la situation particulière d'un pays qui pourrait avoir une incidence sur ses progrès en matière de CDN. Il s'agit notamment de comprendre le cadre institutionnel qui soutient les initiatives en matière de changement climatique.

## B. Description de la CDN d'une Partie en vertu de l'article 4 de la Paris Accord, y compris mises à jour

- Cette section vise à fournir un compte rendu détaillé de la CDN d'un pays, y compris tous ses paramètres et toutes les mises à jour depuis le dernier rapport. L'objectif est d'assurer une compréhension claire des engagements climatiques du pays et de tout changement y afférent..

## C. Informations nécessaires au suivi progrès

- L'objectif de cette section est de décrire la manière dont un pays suit ses progrès dans la réalisation de ses CDN. Il s'agit de détailler les indicateurs spécifiques utilisés et de partager les données les plus récentes relatives à ces indicateurs.

## D. Politiques, actions et mesures d'atténuation et des plans

- Cette partie vise à présenter un compte rendu détaillé des efforts déployés par le pays pour atténuer le changement climatique, y compris les politiques, les actions et les plans. L'objectif est de mettre en évidence les mesures prises pour réduire les émissions de GES et l'efficacité de ces mesures.

## E. Résumé des émissions de GES et Déménagements

- L'objectif de cette section est de fournir un résumé succinct des émissions et des absorptions de GES d'un pays. Ces informations sont particulièrement importantes pour les pays qui soumettent un rapport d'inventaire national autonome.

## F. Projections des émissions de GES

- L'objectif est de présenter des projections des futures émissions et absorptions de GES d'un pays, sur la base des politiques et mesures d'atténuation actuelles. Cela permet d'identifier la trajectoire future potentielle des émissions de GES d'un pays.

## G. Autre Information

- Cette section permet aux pays de partager toute information pertinente supplémentaire qui aide à comprendre leurs progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs CDN. Il peut s'agir d'initiatives, de défis ou de plans particuliers en rapport avec l'avancement de leur CDN.

# Formats Tabulaires Commun

Que sont les CTF ?

- Ensemble de tableaux normalisés qui fournissent un moyen structuré de communiquer des informations.
- Conçus pour assurer la comparabilité et la transparence tout en permettant une certaine flexibilité pour tenir compte des différentes législations nationales.

Pourquoi utiliser les CTF

- Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN
- Il est plus facile de comparer les données d'analyse entre les pays et les secteurs



# Formats tabulaires courants (CTF)

- Formats tabulaires communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris.

## Decision 5/CMA.3

### Guidance for operationalizing the modalities, procedures and guidelines for the enhanced transparency framework referred to in Article 13 of the Paris Agreement

#### Annex II\*

#### Common tabular formats for the electronic reporting of the information necessary to track progress made in implementing and achieving nationally determined contributions under Article 4 of the Paris Agreement

##### 1. Structured summary: Description of selected indicators

<i>Indicator(s) selected to track progress<sup>a</sup></i>	<i>Description</i>
{Indicator}	Information for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), as appropriate <sup>b</sup>  Updates in accordance with any recalculation of the GHG inventory, as appropriate <sup>b</sup>  Relation to NDC <sup>c</sup>

*Notes:* (1) Pursuant to para. 79 of the MPGs, each Party shall report the information referred to in paras. 65–78 of the MPGs in a narrative and common tabular format, as applicable. (2) A Party may amend the reporting format (e.g. Excel file) to remove specific rows in this table if the information to be provided in those rows is not applicable to the Party's NDC under Article 4 of the Paris Agreement, in accordance with the MPGs. (3) The Party could add rows for each additional selected indicator and related information.

<sup>a</sup> Each Party shall identify the indicator(s) that it has selected to track progress of its NDC (para. 65 of the MPGs).

<sup>b</sup> Each Party shall provide the information for each selected indicator for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), and shall update the information in accordance with any recalculation of the GHG inventory, as appropriate (para. 67 of the MPGs).

<sup>c</sup> Each Party shall describe for each indicator identified how it is related to its NDC (para. 76(a) of the MPGs).

*Custom footnotes:*

*Documentation box:*

# Contenu des formats tabulaires courants

Au total, les formats tabulaires communs comprennent **12 tableaux** et une annexe, couvrant les **7 parties** de la section III du MPG :

**Section III** : Informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN

## Annex II\*

### Common tabular formats for the electronic reporting of the information necessary to track progress made in implementing and achieving nationally determined contributions under Article 4 of the Paris Agreement

#### 1. Structured summary: Description of selected indicators

Indicator(s) selected to track progress <sup>a</sup>	Description
{Indicator}	Information for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), as appropriate <sup>b</sup>
	Updates in accordance with any recalculation of the GHG inventory, as appropriate <sup>b</sup>
	Relation to NDC <sup>c</sup>

*Notes:* (1) Pursuant to para. 79 of the MPGs, each Party shall report the information referred to in paras. 65–78 of the MPGs in a narrative and common tabular format, as applicable. (2) A Party may amend the reporting format (e.g. Excel file) to remove specific rows in this table if the information to be provided in those rows is not applicable to the Party's NDC under Article 4 of the Paris Agreement, in accordance with the MPGs. (3) The Party could add rows for each additional selected indicator and related information.

<sup>a</sup> Each Party shall identify the indicator(s) that it has selected to track progress of its NDC (para. 65 of the MPGs).

<sup>b</sup> Each Party shall provide the information for each selected indicator for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), and shall update the information in accordance with any recalculation of the GHG inventory, as appropriate (para. 67 of the MPGs).

<sup>c</sup> Each Party shall describe for each indicator identified how it is related to its NDC (para. 76(a) of the MPGs).

Custom footnotes:

Documentation box:

## Définition et méthodes des CDN

- **Annexe** : Description du CDN d'un parti
- **Tableau 1** : Description des indicateurs sélectionnés
- **Tableau 2** : Définitions nécessaires pour comprendre la CDN
- **Tableau 3** : Méthodologies et approches comptables

## État actuel des mesures d'atténuation et suivi des progrès

- **Tableau 4** : Suivi des progrès
- **Tableau 5** : Politiques, mesures, actions et plans d'atténuation (atteint)
- **Tableau 6** : Récapitulatif de l'inventaire

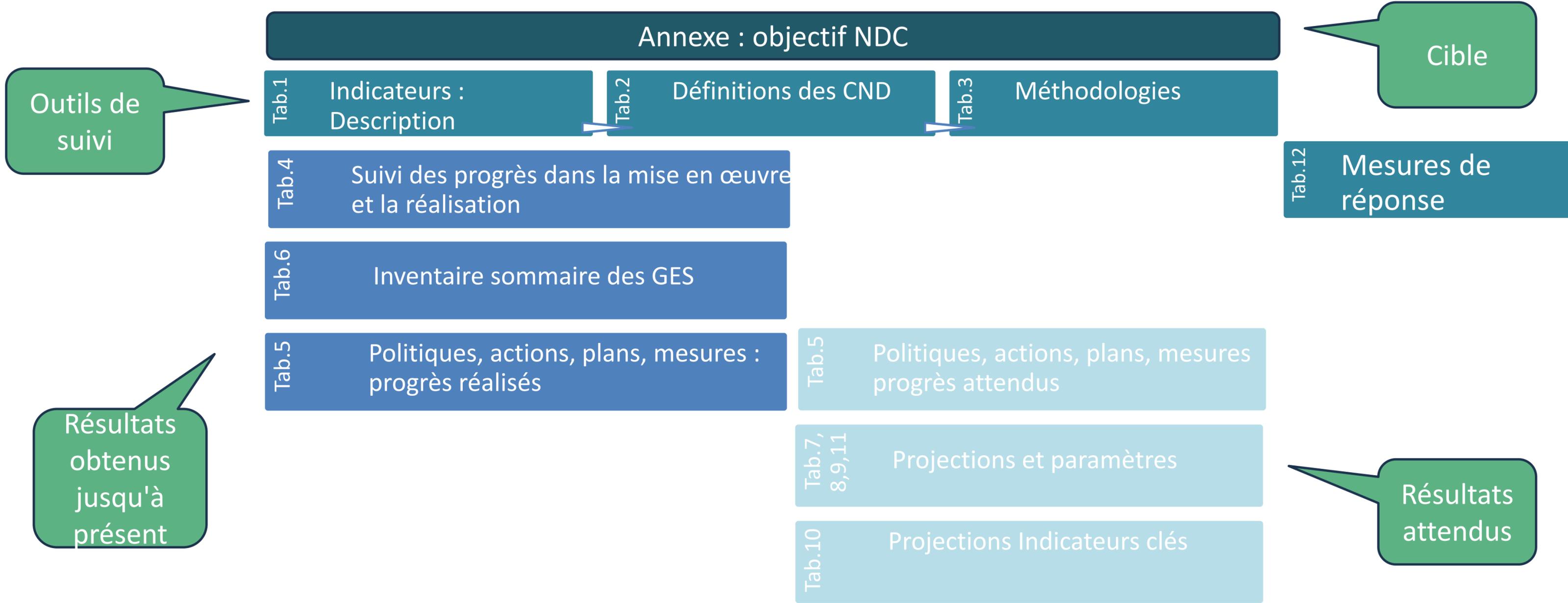
## Projections et réductions d'émissions attendues

- **Tableau 5** : Politiques, mesures, actions et plans d'atténuation (attendus)
- **Tableau 7** : Projections scénario « avec mesures »
- **Tableau 8** : Projections scénario « avec mesures complémentaires »
- **Tableau 9** : Projections scénario « sans mesure »
- **Tableau 10** : Projections des indicateurs clés
- **Tableau 11** : Principales hypothèses sous-jacentes et paramètres des projections

## Mesures de réponse

- **Tableau 12**. Informations nécessaires pour suivre les progrès sur les conséquences sociales et économiques des mesures de riposte

# Organisation des données à partir des tableaux contenus dans le CTF



## Rapports information sur suivi progrès de CDN

Chaque partie devra fournir une description de sa CDN, par rapport à laquelle les progrès seront suivis. :

	Description
Cible(s) et description, y compris le(s) type(s) de cible*, le cas échéant	
Année(s) ou période(s) cible(s), en précisant s'il s'agit d'objectifs annuels ou pluriannuels, selon le cas	
Point(s) de référence, niveau(x), base(s), année(s) de référence ou point(s) de départ, et leur(s) valeur(s) respective(s), le cas échéant	
Délai(s) et/ou période(s) de mise en œuvre, le cas échéant	
Champ d'application et couverture, y compris, le cas échéant, les secteurs, les catégories, les activités, les sources et les puits, les gisements et les gaz, selon le cas	
Intention de recourir à des approches coopératives impliquant l'utilisation d'ITMO au titre de l'article 6 pour les CDN au titre de l'article 4 de l'accord de Paris, le cas échéant.	
Toute mise à jour ou clarification des informations le cas échéant	

→ *Ce tableau doit être utilisé par les parties sur une base volontaire, mais les éléments d'information sont obligatoires.*

→ Les parties ayant des objectifs inconditionnels et conditionnels dans leur CDN peuvent ajouter une ligne au tableau pour décrire les objectifs conditionnels.

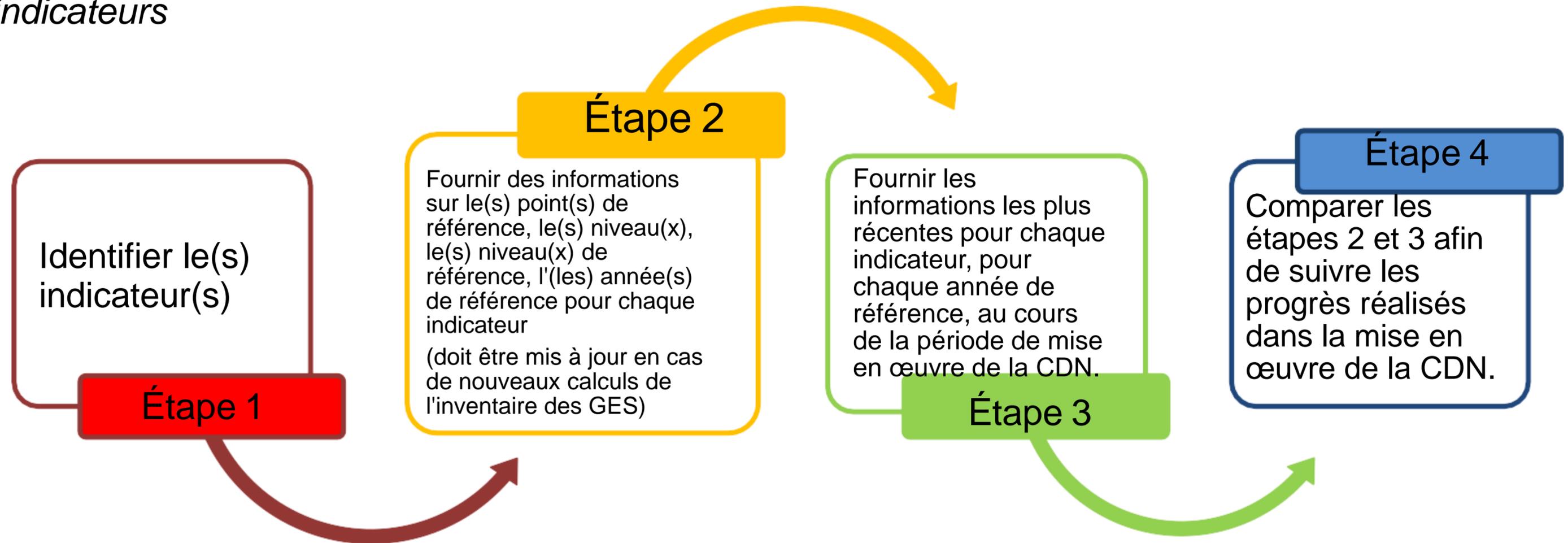
→ Ces informations recoupent celles de la CDN/ICTU, assurez la cohérence ou expliquez les changements/mises à jour.

\* Exemples de types d'objectifs : réduction absolue des émissions à l'échelle de l'économie, réduction de l'intensité des émissions, réduction des émissions par rapport à un niveau de référence projeté, avantages connexes des mesures d'adaptation ou des plans, politiques et mesures de diversification économique, etc.

# Rapports information sur suivi progrès de CDN

## C. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN

*Vue d'ensemble des étapes permettant aux parties de suivre les progrès de leurs CDN par le biais d'indicateurs*



- Pour le premier RBT contenant des informations sur l'année de fin de la CDN, indiquer si l'objectif a été atteint.

# Rapports information sur suivi progrès de CDN

## D. Politiques, mesures, actions et plans d'atténuation, y compris ceux qui présentent des avantages connexes en matière d'atténuation résultant de mesures d'adaptation et de plans de diversification économique, liés à la mise en œuvre d'une CDN.

- Chaque partie fournit des informations sur **les politiques, actions et mesures qui soutiennent la mise en œuvre de sa CDN**, en mettant l'accent sur celles qui ont l'impact le plus important sur les émissions ou les absorptions de GES et sur celles qui ont une incidence sur les catégories clés de l'inventaire national des GES.
- Dans la mesure du possible, les parties organisent la notification des actions par secteur (énergie, transport, IPPU, agriculture, UTCATF, déchets, autres), sous forme de tableau, y compris les informations pertinentes sur les avantages connexes de l'atténuation, le cas échéant :

Nom	Description	Objectifs	Type de instrument (réglementaire, économique, autre)	Statut (planifié, adopté, mis en œuvre)	Secteurs concernés	Gaz affectés	Année de début de mise en œuvre	Entité de mise en œuvre
-----	-------------	-----------	---	---	--------------------	--------------	---------------------------------	-------------------------

- Chaque partie peut également fournir des informations sur les coûts connexes, les avantages en termes d'atténuation des effets non liés aux GES et la manière dont ces mesures interagissent les unes avec les autres, le cas échéant.
- Chaque Partie fournit des informations sur les **estimations des réductions d'émissions de GES attendues et obtenues [FX : encouragé]**, ainsi que sur les méthodes et les hypothèses utilisées, dans la mesure du possible.
- Chaque Partie devrait : identifier les PAM qui ne sont plus en place et expliquer pourquoi ; fournir des informations sur la manière dont ses PAM modifient les tendances à long terme des émissions de GES



# Communication d'informations sur le suivi des progrès des CDN

## F. Projections des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre, le cas échéant

- Chaque partie communique des projections concernant les émissions et les absorptions [FX : encouragé]
- Les projections seront indicatives des tendances futures et ne seront pas utilisées pour évaluer les progrès vers la CDN, à moins qu'une Partie n'identifie la projection rapportée comme sa base de référence.

"avec mesures »  
(doit)

"avec des mesures  
supplémentaires " (peut)

"sans mesures"  
(peut)

- Les projections doivent commencer à partir de l'année la plus récente du rapport d'inventaire de la Partie et s'étendent au moins 15 ans au-delà de la prochaine année se terminant par zéro ou cinq [FX : étendre leurs projections au moins jusqu'au point final de leur CDN].
- Chaque Partie devrait fournir des informations sur la méthodologie utilisée pour élaborer les projections :
  - Modèles, approches, hypothèses clés, paramètres (taux/niveau du PIB, taux/niveau de croissance de la population, etc.)
  - Changements de méthodologie depuis le dernier RBT
  - Hypothèses sur les politiques et mesures incluses dans les projections WM et WAM, le cas échéant
  - l'analyse de sensibilité pour les projections.
- Chaque Partie devra communiquer des projections pour les indicateurs clés permettant de déterminer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa CDN.
- Chaque partie devra présenter des projections par secteur et par gaz, ainsi que pour le total national.
- Les projections devront être présentées par rapport aux données d'inventaire réelles (pour les années précédentes) et sont fournies avec et sans l'UTCATF.

**[FX : peut utiliser une méthodologie ou une couverture moins détaillée].**

# Cet atelier est financé par

CLIMATE  
PROMISE

Supported by:



on the basis of a decision  
by the German Bundestag



From  
the People of Japan



Federal Ministry  
for Economic Cooperation  
and Development



Sverige



Co-funded by  
the European Union



UK Government



Government of Iceland  
Ministry for Foreign Affairs



MINISTERO DELLA  
TRANSIZIONE ECOLOGICA



+ UNDP's  
Core Donors



**CBIT-GSP**  
CLIMATE TRANSPARENCY



supported by



copenhagen  
climate centre



gef



**Partenariat sur la Transparence**  
dans l'Accord de Paris  
Cluster Francophone

Avec le soutien du



Ministère fédéral  
de l'Économie  
et de la Protection du Climat

Ministère fédéral  
des Affaires étrangères



INTERNATIONAL  
CLIMATE  
INITIATIVE

en vertu d'une décision  
du Bundestag allemand

Avec des contributions techniques:



CITEPA



**United Nations**  
Framework Convention on  
Climate Change